



RÈGLEMENT INTÉRIEUR / CONDITIONS DE LOCATION

Entre: Le Prestataire, ci-après désigné «Ze Local» ;
Et les clients, ci-après désignés musicien(s), groupe(s), membre(s) ;

ARTICLE 1 : Ze Local propose la location de studios de répétition équipés à des musiciens et/ou des groupes de musique. La location comprend le studio souhaité avec la fourniture de l'équipement et des fluides (eau, électricité, chauffage). Les prestations supplémentaires feront l'objet d'une facturation à part. Le studio sert uniquement aux répétitions musicales. Aucune visite extérieure n'est autorisée en dehors des membres du groupe.

ARTICLE 2 : Le musicien et/ou groupe fournira à Ze Local la liste de ses membres, avec les noms, prénoms, coordonnées de chaque musicien ainsi qu'une autorisation parentale pour les personnes mineures du groupe. Tout changement devra être signalé. Le groupe désignera dans ses membres un responsable qui sera le contact principal et le seul représentant du groupe en cas de litige.

ARTICLE 3 : Afin d'accéder aux prestations, une adhésion annuelle de 10€ est obligatoire. Chaque musicien membre de groupe devra pouvoir présenter sa carte de membre en cours de validité pour pouvoir accéder aux studios.

ARTICLE 4 : Le tarif de location des studios est disponible sur le site internet et dans notre document d'inscription ainsi que sur le lieu de vente. Les paiements s'effectueront par carte bancaire via le site QuickStudio et/ou sur le site internet www.zelocal.fr dans la section « RÉSERVATIONS », ou bien par carte bancaire ou espèces sur place. Les chèques pour le paiement des réservations ne sont pas acceptés. Toutes les prestations devront être réglées impérativement avant leurs exécutions. Les forfaits souscrits devront être soldés dans leur intégralité dans l'année calendaire et ne pourront faire d'aucun remboursement.

Les tarifs sont susceptibles d'évoluer à tout moment sans préavis.
La durée minimale de réservation est d'une heure.

ARTICLE 5 : La durée de la répétition musicale sera conforme aux horaires convenus au moment de la réservation via le site internet de Ze Local ou auprès du régisseur. La prise de possession et la libération de l'espace loué devra intervenir dans le créneau horaire convenu.

Toute libération tardive d'un studio entraînera une pénalité équivalente à 1h forfaitaire. En cas de récidive, Ze Local et ses représentants se réserve le droit d'exclure le groupe ainsi que ses membres (cf art10).

ARTICLE 6 : Ze Local assure ses studios ainsi que son matériel. Le groupe est seul responsable en cas de perte, vol ou dégradation de son propre matériel.

Ze Local ne renonce en aucun cas à un recours envers les groupes et leurs assureurs dans le cas où leur responsabilité pourrait être engagée. Le musicien / groupe déclare être assuré pour les dommages qu'il pourrait causer au prestataire et aux tiers.

Nous demandons au membre responsable de fournir une attestation de responsabilité civile en cours de validité ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité.



ARTICLE 7 : Pour des raisons de sécurité, chaque studio est sous vidéo surveillance, aucun enregistrement sonore n'est effectué, seulement visuel. Conformément à la loi informatique et liberté, une déclaration a été déposée en préfecture. Chaque utilisateur peut demander l'accès aux images le concernant. Ces images sont détruites à la fin de chaque mois, et ne pourront être utilisées que dans le cadre de litige et/ou dégradations.

ARTICLE 8 : Le groupe s'engage à laisser le lieu propre en sortant. Aucun animal n'est accepté dans les locaux. Conformément au décret n° 92-478 du 29 mai 1992 et la loi du 1er janvier 2008, nous rappelons qu'il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Les repas ne peuvent en aucun cas être préparés ou pris dans les studios loués. Les boissons alcoolisées sont par ailleurs formellement interdites, ainsi que toute consommation autre que de l'eau à l'intérieur des studios.

ARTICLE 9 : Le nombre de personnes indiqué pour chacune des salles ne doit pas être dépassé pour motif de sécurité.

A savoir 6 personnes pour les studios faisant 20 à 22m² et 8 personnes pour le studio faisant 25m².

ARTICLE 10 : Le non respect des présentes règles entraînera l'exclusion du membre / groupe sans préavis, l'abonnement sera perdu. Dans le cadre d'heures ou de forfaits achetés, Ze Local remboursera les éventuels forfaits non consommés au prorata temporis.

Les présentes conditions pourront être changées sans préavis.

Fait en deux exemplaires à Castelnau le...../...../.....

Signature de l'adhérent :

POUR RED DAWN PRODUCTIONS, ZE LOCAL

